

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 3 novembre 2020, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale suivant les directives établies par le décret 689-2020 du 25 juin 2020 ainsi que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

462-11-2020

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

463-11-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, avec les modifications énumérées ci-dessous, le point affaires nouvelles demeurant ouvert.

Ajout des points suivants en « Affaires nouvelles » :

- 12.1 Autorisation de signature – Vente de terrain – Lot projeté 6 404 341 du cadastre du Québec – Abattoir La Bêlerie Inc.
- 12.2 Amendement à la résolution numéro 360-08-2020 - Octroi d'une aide financière – Abattoir La Bêlerie Inc.
- 12.3 Octroi de contrat – Coffrage Dunasso 2001 Inc.
- 12.4 Octroi de contrat – Altar Construction
- 12.5 Octroi de contrat – Structures Yamaska Inc.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020
- 4.1 Autorisation de dépense - Levée de fonds pour la lutte au cancer de la prostate
- 4.2 Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal
- 4.3 Nomination- Maire suppléant
- 4.4 Désignation d'un élu à titre de représentant de la Ville de Cowansville au sein du conseil d'établissement de l'école secondaire Massey-Vanier
- 5.2.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)
- 5.2.2 Modification de la source de financement - Résolution 287-06-2020
- 6.1 Avis de motion - Règlement numéro 1860-02-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410)
- 7.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 7.2 Autorisation de circulation sur le territoire de la Ville de Cowansville pour la saison 2020-2021 – Club Motoneige Baie Missisquoi
- 7.3 Dérogation mineure 2020-055 / 100 rue Marc-Aurèle-Fortin
- 7.4 Dérogation mineure 2020-062 / lots 6 276 117 et 6 276 118, rue Bernard
- 7.5 Dérogation mineure 2020-068 / 351 rue Principale
- 7.6 Dérogation mineure 2020-073 / 200 rue des Marguerites
- 7.7 PIIA 2020-058 / 35 rue des Caraïbes
- 7.8 PIIA 2020-066 / 237 & 241 rue de l'Arctique
- 7.9 PIIA 2020-067 / 1599 rue du Sud
- 7.10 PIIA 2020-069 / 229 & 233 rue de l'Arctique
- 7.11 PIIA 2020-070 / 204 rue Juliette-Huot
- 7.12 PIIA 2020-071 / 137 rue du Pacifique
- 7.13 PIIA 2020-076 / 221 & 225 rue de l'Arctique
- 8.1 Autorisation de dépenses – Déménagement et construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles
- 8.2 Autorisation de dépenses – Travaux de mise en forme d'une partie de la rue Albany (secteur du futur garage municipal)
- 8.3 Autorisation de signature – Servitude de droit de passage
- 8.4 Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques – Les Services EXP Inc.
- 10.1 Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Ministère de la Sécurité publique
- 12.1 Autorisation de signature – Vente de terrain – Lot projeté 6 404 341 du cadastre du
- 12.2 Amendement à la résolution numéro 360-08-2020 - Octroi d'une aide financière –
- 12.3 Octroi de contrat – Coffrage Dunasso 2001 Inc.
- 12.4 Octroi de contrat – Altar Construction
- 12.5 Octroi de contrat – Structures Yamaska Inc.
- 14.1 Levée de la séance

Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Aucun citoyen ne questionnent les membres du conseil.

464-11-2020

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 19 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

465-11-2020

Autorisation de dépense - Levée de fonds pour la lutte au cancer de la prostate

Considérant la levée de fonds organisée par l'organisme Procure dans le cadre de la campagne *Noeudvembre*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 160 \$ pour l'achat de 4 nœuds papillon pour la campagne de levée de fonds de l'organisme Procure dans le cadre de la campagne Noeudvembre.

Adoptée à l'unanimité

466-11-2020

Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter, en conformité avec le *Règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal*, le calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil municipal suivant :

Lundi le 18	Janvier
Mardi le 2 Lundi le 15	Février
Mardi le 2 Lundi le 15	Mars
Mardi le 6 Lundi le 19	Avril
Mardi le 4 Lundi le 17	Mai
Mardi le 1 Lundi le 21	Juin

Mardi le 6 Lundi le 19	Juillet
Mardi le 3 Lundi le 16	Août
Mardi le 7 Lundi le 20	Septembre
Mardi le 5	Octobre
Mardi le 16	Novembre
Mardi le 7 Lundi le 20	Décembre

De publier le contenu de ce calendrier sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

467-11-2020 **Nomination - Maire suppléant**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Yvon Pepin à titre de maire suppléant de Cowansville pour la période du 3 novembre 2020 au 3 mars 2021

Adoptée à l'unanimité

468-11-2020 **Désignation d'un élu à titre de représentant de la Ville de Cowansville au sein du conseil d'établissement de l'école secondaire Massey-Vanier**

Considérant que le conseil d'établissement de l'école Massey-Vanier souhaite qu'un membre du conseil municipal de Cowansville assiste aux séances régulières à titre de membre invité de la communauté;

Considérant que certaines prises de décision faites par le conseil d'établissement ont un impact auprès des 1500 élèves francophones de notre milieu;

Considérant que le conseil d'établissement croit que l'expertise et la vision de la Ville pourraient être enrichissantes;

Considérant que monsieur le conseiller Philippe Mercier est membre du comité jeunesse de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Philippe Mercier à titre de représentant de la Ville afin de siéger au sein du conseil d'établissement de l'école secondaire Massey-Vanier.

Adoptée à l'unanimité

469-11-2020 **Adoption des prévisions budgétaires 2021 - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)**

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 déposées par la Régie Intermunicipale des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM);

Considérant que la Ville de Cowansville doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de la Régie;

Considérant que ce budget prévoit des dépenses de fonctionnement, d'activités financières et d'investissements totalisant 7 957 400 \$, des affectations totalisant 570 000 \$, des revenus totalisant 6 346 000 \$ et l'utilisation d'un règlement d'emprunt de 2 181 400 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver, tel que déposé au soutien de la présente, le budget 2021 de la Régie Intercommunale des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) tel que présenté et adopté le 13 octobre 2020, par la RIGMRBM.

Adoptée à l'unanimité

470-11-2020

Modification de la source de financement - Résolution 287-06-2020

Considérant la résolution 303-07-2019 prévoyant une affectation de 75 000 \$ au surplus accumulé affecté pour l'achat d'un camion lourd lors d'une année subséquente;

Considérant que le montant du surplus accumulé affecté au montant de 75 000 \$ a été utilisé par la résolution 166-04-2020 lors de l'octroi d'un contrat pour une déneigeuse à trottoirs sur pneus;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le financement du contrat octroyé par la résolution 287-06-2020 pour l'achat d'une pelle mécanique Kobelco usagée puisqu'une partie du financement autorisé provenait du surplus accumulé affecté déjà utilisé par la résolution 166-04-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De modifier la source de financement de la dépense octroyée par la résolution 287-06-2020 afin que les deniers requis aux paiements de la dépense de 98 303.62 \$ taxes incluses soient puisés à même le fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

471-11-2020

Avis de motion - Règlement numéro 1860-02-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410)

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1860-02-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410)*.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1860 afin notamment de prolonger le délai de quarantaine de même que le délai suggéré de garde des animaux.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1860-02-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410)*.

472-11-2020

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 septembre 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 22 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

473-11-2020

Autorisation de circulation sur le territoire de la Ville de Cowansville pour la saison 2020-2021 – Club Motoneige Baie Missisquoi

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi demande à la Ville de Cowansville d'autoriser le trajet pour les motoneiges tel que décrit dans leur correspondance pour la saison 2020-2021;

Considérant que la présente autorisation ne dispense pas le Club Motoneige Baie Missisquoi d'obtenir toute autre autorisation requise auprès des propriétaires terrestres et autres instances gouvernementales, s'il y a lieu;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De permettre, pour la saison 2020-2021, au Club Motoneige Baie Missisquoi la circulation en motoneige sur le territoire de la Ville de Cowansville, tel qu'identifié en annexe A soumis au soutien de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

474-11-2020

Déroqation mineure 2020-055 / 100 rue Marc-Aurèle-Fortin

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 14 octobre 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-055 / 100 rue Marc-Aurèle-Fortin », datés du 8 octobre 2020, soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver, sous condition, la demande de dérogation mineure 2020-055 relative à la propriété sise au 100 rue Marc-Aurèle-Fortin, lot 5 035 913 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la piscine creusée soit localisée dans la cour avant minimale de la rue de Québec alors que le règlement de zonage en vigueur autorise en cour avant résiduelle, latérale et arrière seulement.

CONDITION : De conserver en tout temps soit une haie compacte ou une clôture opaque, le tout d'une hauteur minimum de 1,5 mètre, permettant de camoufler la piscine creusée de la rue de Québec.

Adoptée à l'unanimité

**Déclaration
d'intérêt :**

À 17 h 42, monsieur le conseiller Philippe Mercier déclare être en conflit d'intérêt quant au présent sujet, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

475-11-2020

Dérogation mineure 2020-062 / lots 6 276 117 et 6 276 118, rue Bernard

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 14 octobre 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-062 / lots 6 276 117 et 6 276 118, rue Bernard », datés du 8 octobre 2020 soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2020-062 relative à la propriété sise sur la rue Bernard, lots 6 276 117 et 6 276 118 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la profondeur moyenne du lot projeté, connu sous peu comme le lot 6 388 104, soit de 30,48 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur prévoit 35 mètres minimum lorsque l'usage est pour du résidentiel multifamilial de type isolé.

Adoptée à l'unanimité

À 19 h 44, monsieur le conseiller Philippe Mercier reprend part aux délibérations.

476-11-2020

Dérogation mineure 2020-068 / 351 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 14 octobre 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-068 / 351 rue Principale », datés du 8 octobre 2020 soumis au soutien des présentes.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2020-068 relative à la propriété sise au 351 rue Principale, lot 3 356 490 du cadastre du Québec, de manière à permettre qu'un des deux logements soit localisé au rez-de-chaussée alors que le règlement prévoit que lorsque l'usage est unifamilial et bifamilial, l'usage résidentiel est permis aux étages supérieurs et inférieurs au rez-de-chaussée uniquement.

Adoptée à l'unanimité

477-11-2020 **Dérogation mineure 2020-073 / 200 rue des Marguerites**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 9 octobre 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-073 / 200 rue des Marguerites », datés du 8 octobre 2020 soumis au soutien des présentes.

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2020-073 relative à la propriété sise au 200 rue des Marguerites, lot 6 324 582 du cadastre du Québec, de manière à permettre que :

- la superficie totale des bâtiments accessoires soit de 398 mètres carrés alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 340 mètres carrés maximum;
- la hauteur totale du bâtiment soit de 7 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 5,5 mètres maximum;
- la hauteur des portes de garage soit de 3,66 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 2,6 mètres maximum.

Adoptée à l'unanimité

478-11-2020 **PIIA 2020-058 / 35 rue des Caraïbes**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-058 / 35 rue des Caraïbes », datés du 8 octobre 2020 soumis au soutien des présentes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-058 relative à la propriété sise au 35 rue des Caraïbes, lot 6 381 741 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage.

Adoptée à l'unanimité

479-11-2020

PIIA 2020-066 / 237 & 241 rue de l'Arctique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-066 / 237 & 241 rue de l'Arctique », datés du 8 octobre 2020, soumis au soutien des présentes.

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-066 relative à la propriété sise au 237 & 241 rue de l'Arctique, lots 6 362 239 et 6 362 238 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de type jumelé, de 1 étage.

Adoptée à l'unanimité

480-11-2020

PIIA 2020-067 / 1599 rue du Sud

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-067 / 1599 rue du Sud, local 102 », datés du 8 octobre 2020 soumis au soutien des présentes.

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-067 relative à la propriété sise au 1599 rue du Sud, lot 5 531 227 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'un nouvel affichage afin d'identifier ce commerce au-dessus de son entrée (local 102) et sur l'enseigne sur poteau existante.

Adoptée à l'unanimité

481-11-2020 **PIIA 2020-069 / 229 & 233 rue de l'Arctique**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-069 / 229 & 233 rue de l'Arctique », datés du 8 octobre 2020, soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-069 relative à la propriété sise au 229 & 233 rue de l'Arctique, lots 6 362 240 et 6 362 241 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de type jumelé, de 1 étage.

Adoptée à l'unanimité

482-11-2020 **PIIA 2020-070 / 204 rue Juliette-Huot**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-070 / 204 rue Juliette-Huot », datés du 8 octobre 2020, soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-070 relative à la propriété sise au 204 rue Juliette-Huot, lot 6 344 802 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage.

Adoptée à l'unanimité

483-11-2020 **PIIA 2020-071 / 137 rue du Pacifique**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-071 / 137 rue du Pacifique », datés du 8 octobre 2020, soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-071 relative à la propriété sise au 137 rue du Pacifique, lot 5 034 688 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

484-11-2020

PIIA 2020-076 / 221 & 225 rue de l'Arctique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 octobre 2020;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-076 / 221 & 225 rue de l'Arctique », datés du 8 octobre 2020, soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-076 relative à la propriété sise au 221 & 225 rue de l'Arctique, lots 6 362 242 et 6 362 243 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de type jumelé, de 1 étage.

Adoptée à l'unanimité

485-11-2020

Autorisation de dépense – Déménagement et construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles

Considérant que des travaux de relocalisation et de construction pour le garage municipal et ses bâtiments accessoires ont été prévus au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 (PTI) adopté le 16 décembre 2019;

Considérant la demande d'aide financière en cours auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 28 octobre 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 278 000 \$ taxes nettes pour le déménagement et la construction d'un entrepôt pour les camions de collectes

des matières résiduelles, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

486-11-2020 **Autorisation de dépenses – Travaux de mise en forme d'une partie de la rue Albany (secteur du futur garage municipal)**

Considérant que des travaux de relocalisation et de construction pour le garage municipal et ses bâtiments accessoires ont été prévus au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 (PTI) adopté le 16 décembre 2019;

Considérant la demande d'aide financière en cours auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

Considérant qu'une partie de la rue Albany n'est pas desservie par les services municipaux, plus précisément le réseau d'aqueduc, et celui-ci doit être prolongé pour subvenir aux besoins futurs des bâtiments municipaux;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 23 octobre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 150 000 \$ taxes nettes pour les travaux de mise en forme d'une partie de la rue Albany (secteur du futur garage municipal), tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

D'autoriser une affectation du fonds d'administration générale pour le paiement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

487-11-2020 **Autorisation de signature – Servitude de droit de passage**

Considérant que la création d'une servitude de passage est nécessaire lorsque des infrastructures sont installées sur une propriété privée;

Considérant que sur une partie du lot 6 355 726 du cadastre du Québec se trouve une conduite pluviale appartenant à la Ville de Cowansville;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de passage, d'opération et d'entretien sur une partie du lot 6 355 726 du cadastre du Québec.

Que les honoraires professionnels nécessaires à l'accomplissement de la présente résolution soient assumés par la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

488-11-2020

Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques – Les Services EXP Inc.

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite procéder à la mise à niveau des installations de la station d'épuration de Cowansville et au nouveau bâtiment de traitement UV;

Considérant que ces travaux de mise à niveau doivent être assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques;

Considérant que la firme Les Services EXP Inc. est chargée de faire la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour la Ville de Cowansville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu

D'autoriser la firme Les Services EXP Inc. à signer toute demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de la mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville et du nouveau bâtiment de traitement UV pour la Ville de Cowansville et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

De confirmer l'engagement de la Ville de Cowansville à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par la firme Les Services EXP Inc. quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

489-11-2020

Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Ministère de la Sécurité publique

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Cowansville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Cowansville prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et de 2 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

490-11-2020

Autorisation de signature – Vente de terrain – Lot projeté 6 404 341 du cadastre du Québec – Abattoir La Bêlerie Inc.

Considérant que La Bêlerie Inc. a déposé une offre d'achat pour un terrain industriel situé sur le chemin Brosseau, soit le terrain identifié comme le lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec;

Considérant que les besoins de La Bêlerie Inc. ont changé, et que les dimensions du terrain à être acquis ne correspondent plus à ces besoins;

Considérant que le nouveau lot projeté 6 404 341 correspond aux besoins de La Bêlerie Inc. pour le futur abattoir;

Considérant que le lot projeté 6 404 341 du cadastre du Québec est propriété de la Ville de Cowansville et qu'il a été acquis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (LRQ c. I-0.1);

Considérant que le prix de vente est de 0.70 \$ /pi² pour une superficie de 149 611,9 pieds carrés (13 899,4 mètres carrés);

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De vendre à Abattoir La Bêlerie Inc. le terrain portant le numéro de lot projeté 6 404 341 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 899,4 mètres carrés, pour un montant total de 104 728,33\$ plus taxes, si applicables, aux conditions plus amplement décrites au document concernant les conditions de vente intitulé « Annexe A – Conditions de vente, terrain industriel lot projeté 6 404 341 du cadastre du Québec – Abattoir La Bêlerie Inc. – chemin Brosseau », lequel est soumis au soutien de la présente résolution.

Le lot projeté numéro 6 404 341 du cadastre du Québec est identifié au plan cadastral préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, plan daté du 28 octobre 2020, sous le dossier numéro 2011-265G1;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Que les honoraires professionnels du notaire soient assumés par l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

491-11-2020

Amendement à la résolution numéro 360-08-2020 - Octroi d'une aide financière – Abattoir La Bêlerie Inc.

Considérant la résolution 360-08-2020 adoptée le 4 août 2020 accordant une aide financière à Abattoir La Bêlerie Inc. en vertu du règlement numéro 1769 intitulé « Programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises » et la demande d'aide financière soumise par la compagnie Abattoir La Bêlerie Inc.;

Considérant que depuis l'adoption de la résolution 360-08-2020, les besoins, en terrain, pour le projet de l'abattoir ont changé, suivant l'évolution du projet;

Considérant que la compagnie Abattoir La Bêlerie Inc. se portera acquéreur de l'immeuble identifié comme le lot projeté 6 404 341 et non du lot 6 379 328 du cadastre du Québec tel qu'initialement prévu, soit un terrain appartenant à la Ville, sur le chemin Brosseau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 360-08-2020 afin de remplacer le numéro de lot « 6 379 328 » par le numéro de lot « 6 404 341 ».

Adoptée à l'unanimité

492-11-2020

Octroi de contrat – Coffrage Dunasso 2001 Inc.

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations d'octroyer un contrat pour la fourniture de béton, de coffrage et des équipements pour le déménagement de l'entrepôt des camions des matières;

Considérant le Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville et en vertu de l'article 8.1 dudit règlement;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à Coffrage Dunasso 2001 Inc. en utilisant le mode de passation gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à Coffrage Dunasso 2001 Inc. pour la fourniture de béton, de coffrage et des équipements pour le déménagement de l'entrepôt des camions des matières résiduelles pour un montant de 69 450.65 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté conformément à la résolution 485-11-2020 intitulée : Autorisation de dépenses – Déménagement et construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

493-11-2020 **Octroi de contrat – Altar Construction**

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations d'octroyer un contrat pour la main d'œuvre (menuiserie) pour le déménagement de l'entrepôt des camions des matières résiduelles;

Considérant le Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville et en vertu de l'article 8.1 dudit règlement;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à Altar Construction en utilisant le mode de passation gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à Altar Construction pour la main d'œuvre (menuiserie) pour le déménagement de l'entrepôt des camions des matières résiduelles pour un montant de 84 420.39 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté conformément à la résolution 485-11-2020 intitulée : Autorisation de dépenses – Déménagement et construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

494-11-2020 **Octroi de contrat – Structures Yamaska Inc.**

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations d'octroyer un contrat pour le démantèlement et la réinstallation de la structure d'acier pour le déménagement de l'entrepôt des camions des matières résiduelles;

Considérant le Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville et en vertu de l'article 8.1 dudit règlement;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à Structures Yamaska Inc. en utilisant le mode de passation gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à Structures Yamaska Inc. pour le démantèlement et la réinstallation de la structure d'acier pour le déménagement de l'entrepôt des camions des matières résiduelles pour un montant de 56 912.63\$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté conformément à la résolution 485-11-2020 intitulée : Autorisation de dépenses- Déménagement et construction d'un entrepôt pour les camions de collectes des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Statistiques – Permis de construction – Octobre 2020
- Liste du mouvement de personnel de la Ville
- Rapport des déboursés – Octobre 2020
- Liste des dépenses par approbateurs
- Rapport des transferts budgétaires – Octobre 2020
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 20 octobre 2020
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 8 septembre 2020
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 22 septembre 2020
- Lettre de démission de madame Ariane Leduc – Service des loisirs et de la culture
- Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement écrite – Règlement d'emprunt 1891

Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Aucun citoyen ne questionnent les membres du conseil.

495-11-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.